

Information

Les comités syndicaux sont des instances publiques. Ceci fait office d'information et ne tient pas lieu d'invitation.

A titre d'information, la prochaine réunion du comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 se tiendra le :

**Vendredi 3 juillet 2026, à 9h30.
Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05
ZA grande île Nord – 491 Rue des Pins
05230 CHORGES**

Conformément au règlement intérieur, cette réunion est proposée **en présentiel ou en distanciel**, les éléments de connexion via un lien teams seront adressés sur demande. Les votes se feront au scrutin public organisé par appel nominal des délégués du comité syndical en visioconférence.

L'ordre du jour est le suivant :

I. Affaires Générales

- 1.1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 8 juin 2026
- 1.2. Présentation du Rapport d'Activité 2025

II. Finances

- 2.1. Admission en non-valeur des créances de faible montant
- 2.2. Décision modificative n°3 au budget principal
- 2.3. Décision modificative n°1 au budget annexe Réseau de chaleur

III. Service Public de l'électricité – Réseaux et Travaux – Délégations de Service Public

- 3.1. Convention relative à la répartition de la maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat et Enedis pour les travaux de raccordement des producteurs d'électricité
- 3.2. Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour la dépose d'un réseau de communications électroniques

IV. Transition énergétique

- 4.1. Avenants n°1 au marché de travaux d'extension et de réhabilitation thermique de l'école communale de Rochebrune
- 4.2. Lancement du marché dans le cadre de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour la construction de cinq centrales de production d'électricité d'origine renouvelable pour la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar
- 4.3. Avenant n°1 à la convention d'occupation domaniale en vue d'installer une chaufferie propane/hydrogène et sa centrale photovoltaïque sur la commune de Montgenèvre
- 4.4. Avenant n°4 à la convention SyME Rénov de conduite d'opération et de mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour la rénovation thermique de « l'Ancienne Ecole du Chef-Lieu » sur la commune Réallon
- 4.5. Modification de la convention relative à la définition des modalités de l'exercice et au périmètre du réseau de chaleur sur la commune de L'Argentière-La-Bessée
- 4.6. Convention de définition des modalités de l'exercice de la compétence et le périmètre du réseau de chaleur du Syndicat sur la commune de Veynes
- 4.7. Convention à risque partagé avec la commune des Orres pour l'étude hydroélectrique sur le réseau d'eau pour la neige à canon de la commune
- 4.8. Convention de partenariat relative au projet de centrale hydroélectrique sur le Torrent des Salettes sur la commune de Saint-Sauveur

V. Questions Diverses

- 5.1. Dates prévisionnelles des prochains évènements

Le Président,
Jean Claude DOU

